

SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

A compter de la rentrée scolaire 2018-2019, la semaine scolaire dans les écoles maternelles s'organisera de la façon suivante :

	07:30	08:20	08:30	11:30	11:30	13:45	13:45	16:45	16:45	17:15	17:15	19:00
Lundi	APS	Enseignement	Enseignement	Restoration/ Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Enseignement	APS	APS	APS	APS	APS
Mardi	APS	Enseignement	Enseignement	Restoration/ Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Enseignement	APS	APS	APS	APS	APS
Mercredi	ALSH Jacques Prévert											
Jeudi	APS	Enseignement	Enseignement	Restoration/ Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Enseignement	APS	APS	APS	APS	APS
Vendredi	APS	Enseignement	Enseignement	Restoration/ Pause méridienne	Enseignement	Enseignement	Enseignement	APS	APS	APS	APS	APS

Retour à la maison possible

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7h30-8h20 :

L'accueil périscolaire (APS) ouvre ses portes et mon enfant badge aux activités de la journée.

8h20-8h30 :

Mon enfant rentre à l'école et va badger les activités auxquelles il va participer en sélectionnant les icônes suivantes ou aucune s'il ne déjeune pas à la restauration et ne va pas en accueil périscolaire :



s'il mange à la cantine



s'il participe aux accueils périscolaires (APS)

11h30-13h45 :

Déjeuner et pause méridienne

13h45-16h45 :

Temps scolaire

16h45 :

Fin du temps scolaire

- Mon enfant n'a pas badgé aux APS, il est donc récupéré à 16h45.
- Mon enfant a badgé aux APS, il est pris en charge par l'équipe encadrante et pourra sortir à partir de 17h15 jusqu'à 19h.

ATTENTION : si mon enfant n'a pas badgé pour les accueils périscolaires et qu'il n'est pas récupéré à 16h45, il sera automatiquement transféré vers les accueils périscolaires et la prestation vous sera facturée. Il pourra être récupéré à partir de 17h15.

MERCREDI

Les enfants peuvent aller à l'accueil de loisirs soit :

- en demi-journée matin + repas ;
- en demi-journée après-midi ;
- en journée complète.

A son arrivée, mon enfant badge :



pour la journée complète



pour la demi-journée matinée et repas



pour la demi-journée après-midi

Les enfants peuvent être déposés :

- le matin à partir de 7h30 jusqu'à 9h ;
- l'après-midi à partir de 13h jusqu'à 13h30.

Les enfants peuvent être récupérés :

- le midi entre 13h et 13h30 ;
- le soir à partir de 17h jusqu'à 19h.

Le service scolaire et le service enfance, éducation et périscolaire restent à votre disposition pour compléter cette information.

Joelle Freneuil



Maire-adjoint
chargée des affaires scolaires

Stéphanie Le Marec



Conseillère municipale déléguée
chargée de l'enfance, de l'éducation
et du périscolaire